

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 12 AVRIL 2021**

*Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal qui s'est tenue à la Salle des Fêtes, le Lundi 12 avril 2021 sous la présidence de Monsieur Bertrand CREPIN, Maire.*

Etaient présents : Mmes CHOQUET, BOMMELAER, GRIGNON, DERYCKE, ZEBOU DJ – MM. CREPIN, MEIRLAND, HUYGHE, ABELLE Y T, BODEIN, BERTELOOT, ADANT, WIECH

Absents excusés : Mme PETITPREZ - M. LEMILLE

Secrétaire de séance : Mme DERYCKE

**1 – Compte Administratif 2020**

Le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2020. Cet examen fait apparaître un excédent de fonctionnement de 197 159,54 € et un excédent d'investissement de 29 362,82 € ; les restes à réaliser s'élèvent à 100 755,43 € en dépenses et à 14 401,23 € en recettes.

Le Conseil Municipal considère que tout est régulier et après délibération, approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2020.

**2 – Affectation des résultats**

Monsieur le Maire communique les différents résultats constatés sur l'exercice 2020 :

**Section d'Investissement**

Dépenses		89 643,15 €
Recettes		133 566,99 €
Excédent	+	43 923,84 €

**Section de Fonctionnement**

Dépenses		475 305,73 €
Recettes		577 417,90 €
Excédent	+	102 112,17 €

**Résultats des deux sections cumulées**

	+	43 923,84 €
	+	102 112,17 €
Excédent	+	146 036,01 €

<u>Sections</u>	<u>Investissement</u>	<u>Fonctionnement</u>
Résultats de l'exercice	+ 43 923,84 €	+ 102 112,17 €
Résultats antérieurs	- 14 561,02 €	+ 95 047,37 €
Résultat cumulé	+ 29 362,82 €	+ 197 159,54 €

**Restes à réaliser**

Dépenses :	100 755,43 €
Recettes :	14 401,23 €

-----  
- 86 354,20 €

<b><u>Résultat corrigé</u></b>	- 56 991,38 €	+ 197 159,54 €
--------------------------------	---------------	----------------

A l'issue de cet exposé, Monsieur le Maire propose :

- de couvrir le besoin de financement de la Section d'Investissement, soit au C/1068 : 56 991,38 €

- la reprise des résultats :

Investissement :	+	29 362,82 €
Fonctionnement :	+	140 168,16 €

Le Conseil Municipal approuve les résultats de l'exercice 2020 et décide l'affectation des résultats ci-dessus.

### **3 – Compte de Gestion 2020**

Le Compte de Gestion établi par Monsieur le Comptable des Finances Publiques de la Trésorerie de Cassel reprenant les mêmes chiffres que ci-dessus, est également approuvé.

### **4 - Budget Primitif 2021**

La **Section de Fonctionnement** s'équilibre à 694 287,16 €

→ Les recettes proviennent des dotations reçues de l'état : 189 065 €, des contributions directes et indirectes : 342 454 €, de produits des services du domaine : 21 800 €, de produits de gestion courante : 800 € et d'un excédent antérieur de Fonctionnement : 140 168,16 €.

→ Les dépenses comprennent des charges à caractère général : 179 617,36 €, des charges de personnel et frais assimilés : 241 000 €, une atténuation de produits : 7 427 €, des autres charges de gestion : 110 918 €, des charges financières : 935 €, des charges exceptionnelles : 5 100 €, un virement à la Section d'Investissement : 109 289,80 € et des dépenses imprévues : 40 000 €.

Le Conseil Municipal décide de l'attribution des subventions aux diverses associations.

Le Conseil Municipal décide de l'attribution des subventions suivantes :

- Ass. Parents d'Elèves Ste Marie Cappel	1 000,00 €
- Amicale des dons de sang Canton de Cassel	200,00 €
- Amicale Sapeurs Pompiers Cassel	100,00 €
- Les Amis du Patrimoine Ste Marie Cappel	300,00 €
- Ass. « A l'Asso ! » Ste Marie Cappel	1 200,00 €
- Ass. Club des Aînés Ste Marie Cappel	1 200,00 €
- Association F.I.B.A.	1 500,00 €
- Ass. Jeunes Sapeurs Pompiers Cassel	100,00 €
- Ass. Radio Uylenspiegel Cassel	250,00 €
- Ass. sportive Ste Marie Cappel	1 200,00 €
- BUDOKAN Ste Marie Cappel	550,00 €
- Comité des Fêtes Ste Marie Cappel	1 500,00 €
- Croix-Rouge-Française	100,00 €
- De Yo Bolle Cappeloise	500,00 €
- Foyer Rural Ste Marie Cappel	3 500,00 €
- Institut de la Langue Régionale Flamande	100,00 €
- Maison des Parents CHRU Lille	100,00 €
- OCCE Ecole Publique Ste Marie Cappel	600,00 €
- Tennis Club du Pays de Cassel	650,00 €
- ADMR Wormhout	100,00 €
- Association pour un sourire aux personnes âgées	200,00 €
- Olivier Dance Company Ste Marie Cappel	500,00 €
- Association des Brasseurs Amateurs de Flandre	200,00 €
- ADSMTSF	200,00 €

Une demande d'aide au financement dans le cadre d'une mobilité d'études au Mexique a été faite par Clémence Willart qui est prête en contrepartie à s'investir et à mettre en place des actions à but non lucratives notamment auprès des enfants de l'école, elle propose également l'organisation d'une conférence à son retour de son année d'études. Le Conseil Municipal décide d'accorder une somme de 400 € afin d'aider à financer ce projet.

La **Section d'Investissement** s'équilibre à 227 117,23 €

→ Les recettes proviennent du F.C.T.V.A. : 9 072 € ; d'un virement de la Section de Fonctionnement : 109 289,80 € ; de la taxe d'aménagement : 8 000 € ; d'une affectation des résultats de 56 991,38 € ; de restes à réaliser (subventions d'investissement) : 14 401,23 € ; d'un excédent antérieur d'Investissement : 29 362,82 €

→ Les dépenses comprennent :

- les remboursements d'emprunts : 9 350 €
- des frais d'études pour le projet de salle des fêtes : 10 000 €

- la cession de la voirie du Domaine des Cyclamens : 1 € (euro symbolique)

Le Conseil décide notamment de la réalisation des travaux suivants :

	<u>Restes à réaliser - exercice antérieur</u>	<u>Nouveaux programmes</u>
- Travaux Eglise	21 710,76 €	
- Signalisation	6 066,54 €	1 000,00 €
- Aménagement cimetière	5 826,38 €	
- Matériel informatique Ecole	569,20 €	180,80 €
- Travaux atelier communal et aires de stockage	15 915,26 €	
- Acquisition de matériel	1 667,29 €	6 830,00 €
- Aménagement espace public et normes PMR	37 000,00 €	
- Travaux Orgue Eglise	12 000,00 €	
- Aménagement Mairie		15 000,00 €
- Travaux Ecole		15 000,00 €
- Restauration Eglise		60 000,00 €
- Matériel de bureau et informatique		3 000,00 €
- Acquisition de mobilier		6 000,00 €

### **5 – Vote des taux des taxes directes locales**

Pour mémoire, la loi de finances 2020 acte la suppression de la taxe d'habitation. Suite à cette réforme, le législateur a décidé de transférer la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes. Désormais, le taux départemental de TFPB 2020, à savoir 19,29 % doit s'additionner au taux communal. Il est proposé au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition donc de reconduire les taux appliqués en 2020 et d'y ajouter, conformément à la loi, le taux de la part départementale, ce qui correspond aux taux suivants :

- Taxe foncière bâti : 30,81 % (soit 11,52 % : ancienne part communale + 19,29 % : ancienne part départementale)
- Taxe foncière non bâti : 36,76 % (identique au taux de l'an dernier)

Ces taux sont adoptés à l'unanimité.

### **6 – Travaux à l'église : demande de financement au titre du fonds spécial de relance et solidarité avec les territoires**

Le Maire informe le Conseil Municipal des modalités d'intervention du Conseil Régional des Hauts de France dans le cadre du fonds spécial de relance et de solidarité avec les territoires pour lequel une enveloppe de 10 millions d'euros a été mobilisée afin de soutenir les communes des Hauts-de-France dans leurs projets de travaux et d'équipements et propose de solliciter la Région pour des travaux à l'église. Le montant de la subvention régionale serait de 30 % maximum du coût global du projet. Cette subvention serait plafonnée à 150.000 € par projet. Le montant global des travaux du projet devrait être supérieur à 50.000 €. La part du maître d'ouvrage devra être au minimum de 20 %.

Considérant qu'il convient de faire réaliser des travaux de restauration de façades suite à la dégradation des joints de maçonnerie, des travaux de restauration à la sacristie et de réfection définitive de la tour et de la tourelle ceci afin d'éviter les infiltrations d'eau qui pourraient détériorer l'intérieur de l'édifice ; considérant que ce projet est nécessaire afin de maintenir le patrimoine historique du village ; considérant que le coût total de l'opération présentée est de 138 111,06 € HT soit 165 733,27 € TTC, la subvention espérée de la Région s'élèverait ainsi à 41 433,32 €.

Le Conseil Municipal approuve ces travaux de restauration, décide de demander une subvention au titre du fonds spécial de relance et de solidarité avec les territoires au taux de 30 % et autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **7 – Modification des statuts de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure**

- **Prise de la compétence relative à l'organisation de la mobilité**

Lors du conseil communautaire du 16 mars 2021 a été adopté à la majorité des suffrages la modification des statuts de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure. Cette modification

permet la prise de compétence relative à l'organisation de la mobilité. Le but de la prise de compétence « mobilité » par des communautés de communes fait suite à une volonté nationale de ne plus avoir de zones blanches en terme de mobilité. Si la CCFI ne prenait pas cette compétence, elle revenait automatiquement et définitivement à la région au 1<sup>er</sup> juillet 2021. La CCFI a donc choisi de prendre cette compétence pour pouvoir définir un plan de mobilité permettant de se saisir uniquement de certains services en fonction des besoins de la population :

- Développer les équipements vélo
- Développer un service de transports à la demande
- Développer le covoiturage, l'auto-partage et apporter un conseil en mobilité aux personnes.

La CCFI laissera la compétence transport scolaire et TER à la Région.

Le Conseil Municipal décide de donner un avis favorable à cette modification de statuts.

#### **- Adhésion de diverses communes au SMICTOM des Flandres**

Lors du conseil communautaire du 16 février 2021 a été adopté à l'unanimité la modification des statuts de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure. Cette modification permet dans un premier temps d'acter la suppression du terme « compétences optionnelles » pour le remplacer par le terme « compétences supplémentaires ». De plus il était antérieurement prévu dans les statuts que la CCFI exerce directement la compétence élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés pour le compte des communes de Blaringhem, Boëseghem, Morbecque, Steenbecque et Thiennes. Un avis favorable a été émis à l'unanimité par le conseil communautaire pour l'adhésion de ces 5 communes au SMICTOM des Flandres à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Cette adhésion doit également être mentionnée dans les statuts. Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de formuler un avis sur ces nouveaux statuts. Le Conseil Municipal accepte cette modification des statuts.

#### **8 – Renouveau du marché groupé d'énergie des Communes de Flandre**

M. le Maire expose que, face à l'ouverture de la concurrence, il y a lieu pour le Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre (SIECF) auquel la commune adhère, de renouveler le marché groupé d'énergie. L'assemblée accepte à l'unanimité le renouvellement de ce groupement d'achats.

#### **9 – Audit énergétique**

Une enveloppe financière a été dégagée par le Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre afin d'aider les communes et intercommunalités à réaliser de nouveaux diagnostics énergétiques et engager des projets consacrés à la transition énergétique des bâtiments publics. Un bureau d'études sera en charge de ces opérations. Les modalités de cette opération sont fixées par le SIECF. Le coût de chaque audit, en fonction du type de bâtiment, serait supporté à 75 % par ce Syndicat. Celui-ci prévoit un reste à charge pour la collectivité de 25 % du montant HT global.

Un avis favorable est émis afin d'inscrire l'école et la mairie dans ce programme.

#### **10 - Convention d'entretien du domaine public départemental en agglomération relative à la signalisation horizontale**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, vu la délibération du Département du Nord n° DV/2020/370, le Conseil municipal approuve la convention d'entretien du domaine public départemental en agglomération relative à la signalisation horizontale et autorise Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, ladite convention.

#### **11 - Convention avec le Département – Réaménagement de l'espace public avec mise aux normes de l'accessibilité le long de la R.D. 53**

Une subvention au titre de la répartition des amendes de police pour le réaménagement de l'espace public avec mise aux normes de l'accessibilité le long de la Route Départementale 53 a été accordée. Les aménagements qui seront effectués doivent faire l'objet d'une convention avec le Département. Le Conseil Municipal approuve la convention relative au réaménagement de l'espace public avec mise aux normes de l'accessibilité et à son entretien ultérieur et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et tous documents afférents.

## **12 – Accueil de loisirs d’été**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion en date du 24 novembre 2020, il avait été décidé l’ouverture des accueils de loisirs 2021.

Plusieurs familles ont fait part de leur souhait d’un accueil à la journée. La Commission « Jeunesse » s’est réunie et a envisagé de faire un essai durant le centre de loisirs de cet été s’il y a un nombre suffisant d’inscrits.

Un sondage a été réalisé. Suite aux réponses des familles, 3 possibilités d’accueil seront proposées :

- Inscription à la semaine pour l’après-midi de 14 h à 18 h avec une journée entière par semaine (ancienne formule)
- Inscription à la semaine pour le matin de 9 h à 12 h et l’après-midi de 14 h à 18 h
- Inscription à la semaine pour la journée entière de 9 h à 18 h, sachant qu’il sera demandé aux enfants de ramener leur repas.

La participation des familles pour les enfants venant de 14 h à 18 h et la participation financière pour les camps restent fixées à ce qui avait été décidé lors de la réunion du 24 novembre 2020.

Pour les enfants venant à la journée :

- soit de 9 h à 12 et de 14 h à 18 h, il faut rajouter une participation de 20 €/semaine/enfant
- soit de 9 h à 18 h, il faut rajouter une participation de 26 €/semaine/enfant.

L’équipe d’animation sera constituée d’une directrice diplômée, d’un directeur adjoint et d’animateurs recrutés selon les normes d’encadrement de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. La rémunération du personnel d’encadrement sera fixée selon la grille indiciaire de la filière animation en fonction de leur qualification

- Animateurs stagiaires, titulaires, directeur adjoint et directrice : sur la base de 140 heures, congés payés compris pour le Centre de loisirs d’Eté (soit 35 h/semaine).

## **13 – Accueil de loisirs de printemps**

En raison du contexte sanitaire, celui-ci n’a pu être organisé, il est décidé d’octroyer une somme de 50 € par animateurs qui devaient assurer l’encadrement.

## **14 - Désignation des représentants de la commune – Agence d’Ingénierie Départementale du Nord (iNord)**

Suite à la délibération n° 2017/08 en date du 12 avril 2017 par laquelle la commune a adhéré à iNord, agence chargée d’apporter aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent une assistance d’ordre technique, juridique ou financier, le Conseil Municipal doit procéder à la désignation de ses représentants. Il est décidé :

- de désigner M. Bertrand CREPIN en tant représentant titulaire et Mme Nada CHOQUET en tant que représentante suppléante.
- d’autoriser le Maire à signer tout document concrétisant cette décision.

## **15 – Point sur les différentes commissions**

Sont évoqués :

- Commission « Fêtes et Communication » :
  - . Le budget participatif : à voir lors d’une prochaine réunion
  - . Les cérémonies du 8 mai : organisation à l’identique que l’an dernier
  - . Le passage des 4 jours de Dunkerque : annulé
  - . La ducasse communale : voir en fonction du contexte sanitaire ce qui pourra se faire.
  - . Le Parcours du Cœur et l’Opération « Nettoyons la nature » : annulés.
- Commission « Jeunesse » :
  - . L’accueil de loisirs de printemps : annulé
  - . Le compte-rendu du Conseil d’école du 20 mars
  - . L’intervention du CLEA : 3 artistes devraient être présents le 16 mai en fonction des possibilités d’organisation
  - . Les accueils thématiques : reprise de l’atelier « Théâtre » du 19 mai au 30 juin suivant le protocole sanitaire sinon report à l’automne ; Atelier « Danses africaines » décalé à l’automne.
  - . L’accueil de loisirs d’été : il aura lieu de 26 juillet au 20 août inclus.
  - . La kermesse de l’école : à voir en fonction du contexte sanitaire

- . L'achat de cartes cadeaux pour les élèves entrant en 6<sup>ème</sup>
- Commission Voirie :
  - . Les travaux de La Place sont programmés fin avril/début mai
  - . Des travaux de renforcement de berges près de la Becque ont été réalisés Hoflandt Drève
  - . Les travaux d'aménagement pour le lotissement Flandre Investir
  - . Le programme retenu de travaux de voirie pour l'année 2021 par la CCFI : Route de Borre
  - . Les travaux demandés Meulen Straete et Cappel Straete ne sont pas retenus pour 2021
  - . Broyage des accotements : le problème rencontré l'an dernier a été signalé, dans l'avenir, le broyage devrait être fait différemment.
- Commission Travaux
  - . La pose de la plate-forme à l'atelier communal est terminée
  - . La vitre a été remplacée à la salle de sports
  - . Nouveau cimetière : la plantation de haies et d'arbres fruitiers, la pose de bancs et jardinières sont réalisées
  - . une table de ping-pong a été mise sur le Plateau d'évolution ; un banc : petit chemin d'Oxelaëre après les chicanes
  - . A l'église : les travaux au niveau d'une poutre ont été réalisés
  - . Le remplacement des éclairages à la mairie et à l'école par LED
  - . Les Ets Wallyn vont intervenir très prochainement pour les travaux sur le nartex à l'église
  - . La porte de la salle de motricité va être remplacée
  - . Le calvaire : en attente des disponibilités des artisans pour le démarrage des travaux
  - . Le projet de salle des fêtes : élaboration d'un cahier des charges
  - . L'implantation de panneaux « Stop » au croisement de la Route d'Oxelaëre et du Chemin St Pierre : la commande des panneaux est faite
  - . L'implantation de panneaux (« Stop » ou balise) sur le CD 53 dans la traversée du village : le Département a émis un avis défavorable
  - . Le miroir au niveau des 4 chemins a été remplacé
  - . Diverses commandes de panneaux routiers (sens interdit, voie sans issue, interdiction pour quads sauf riverains) ont été faites
  - . Pose de potelets au coin de La Place près du n° 14
  - . Divers points de départ pour les vélos sont prévus à partir de La Place
  - . Le problème d'assainissement à l'école (au niveau des anciens sanitaires donnant sur la cour) est à l'étude
  - . Le remplacement des panneaux portant les noms de rues par des panneaux de rues bilingues « Français/flamand ».

## **16 – Questions diverses**

- Flandre Investir demande de donner un nom de rue à la voie nouvelle du futur lotissement et de numéroter les habitations : le Conseil Municipal, invité à réfléchir sur le nom de voie, fera parvenir ses propositions à la Mairie.
- Information : En raison du contexte sanitaire et de l'avis de l'académie, la classe de découverte de l'école est annulée.
- Plusieurs personnes ont adressé leurs remerciements pour le colis ou les bons « repas au Petit Bruxelles » remis aux aînés en fin d'année.
- La mare à l'arrière de la salle de sports : pour des raisons de sécurité, la pose d'une ganivelle et d'un portail est envisagé.